



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-06-01

Séance du vendredi 5 juin 2026

Date convocation :
27 mai 2026

Nombre de membres
en exercice
23

Présents
18
Votants
23

L'an deux mille vingt-six et le vendredi cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Morgan CONTE, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Vincent LOPEZ, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Framboise RONGIER, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Christophe BOUYALA à Morgan CONTE, Alain CLEMENT à Pierre DELCASSO, Dominique PASQUIER à Luc VEYRAT, Hervé BRAHIC à Madeleine MARTINEZ, Véronique TERRANA à Josette VELAY

Secrétaire de séance :

Objet : ELECTION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté le dépôt de 2 listes de candidats.

Il est procédé à l'élection.

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs et enveloppes vides : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260605-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Nom de liste	suffrages obtenus	nombre de délégués obtenus	nombre de suppléants obtenus
Luc VEYRAT	19	6	4
Clément PHILIP	4	1	0

Le Maire proclame élus délégués :

Luc VEYRAT
 Régine PESENTI
 Michel DUSSAUD
 Mireille BOUCHE
 Hervé BRAHIC
 Madeleine MARTINEZ
 Clément PHILIP

Il proclame élus suppléants :

Rino BENELLI
 Josette VELAY
 Alain CLEMENT
 Annie MERIC

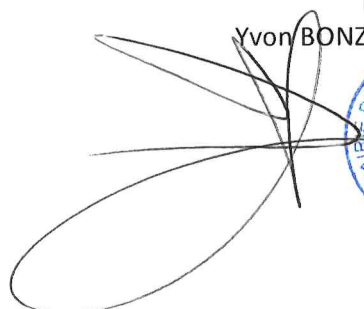

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
 Vincent LOPEZ



Le Maire,

Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
 Publiée le : **05/06/2026** Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
 030-213002959-20260605-2026-06-01-DE
 Date de télétransmission : 05/06/2026
 Date de réception préfecture : 05/06/2026